

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 2

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

SUISSE

Carabiniers vaudois. — Dès la conclusion de l'armistice de novembre 1918, une certaine lassitude s'est fait sentir parmi nos soldats. Elle est due à des mobilisations prolongées et parfois monotones et aussi à l'idée préconçue que, sous peu, les choses militaires allaient passer dans l'histoire.

Maintenant que l'on peut se rendre compte que le maintien de notre armée est nécessaire, il semble se manifester, parmi nos démobilisés, un serrement de coudes heureux qui doit être encouragé. Les diverses manifestations de remises de médailles ou diplômes ont certainement été d'un heureux effet à ce point de vue. Nos sociétés militaires ont tenu à rappeler à nouveau leurs buts patriotiques ; des groupements amicaux de différentes unités se sont créés.

Le 27 janvier 1920, ce fut le tour des carabiniers vaudois de mettre à exécution l'idée réclamée par nombre d'entre eux de reconstituer la « Société militaire des carabiniers vaudois », qui fut fondée en 1865.

Une assemblée fut convoquée à Lausanne par un comité provisoire. Celle-ci, dès le début, est empreinte d'une excellente camaraderie entre carabiniers de tous grades et de tous âges — il ne pouvait en être autrement entre fervents de l'esprit de corps — et c'est par acclamations qu'est votée la remise sur pied de l'ancienne société. De tout le canton des lettres d'assentiment apportent de précieux encouragements. Il est décidé que le comité provisoire reste en fonctions, complété par le commandant du bataillon 1 de carabiniers, qui en prend la présidence, et de deux carabiniers par arrondissement de recrutement.

Leur tâche première sera de remanier les statuts de 1865 pour les présenter, modernisés, à une grande assemblée générale de tout le canton vers fin juin de cette année. Ces statuts mentionnent que « le but principal de la société est d'encourager ses membres à l'exercice des armes de guerre, tout en resserrant entre eux les liens de la fraternité ». Les manifestations principales étaient les fêtes de tir qui devaient avoir lieu tous les deux ans. Cette fréquence fut loin d'être appliquée. Les dernières fêtes furent celles de Montreux

avec tir à Villeneuve et celles de Bex en 1896. Elles eurent grand succès. D'autres points furent encore discutés, qui feront l'objet d'études pour la prochaine assemblée. Cédant à un désir de manifester leur reconnaissance vis-à-vis de ceux qui défendirent leur maintien aux Chambres fédérales, l'honorariat fut décerné au colonel Adrien Thélin, qui fut un de leurs défenseurs avec le colonel Edouard Secretan.

Par le grand nombre de membres que cette Société pourra grouper, il est à prévoir que celle-ci deviendra une force morale importante, facteur qui ne doit, moins que jamais, être négligé. A ce propos, il y a lieu de rappeler aux officiers que leur activité en dehors du service doit se manifester d'autant plus intensément que les périodes de celui-ci vont devenir plus espacées. Ce sera, en bonne partie, grâce à cette compréhension plus profonde de ce devoir que par le moyen de nos sociétés militaires, nous ne perdrons pas trop tôt l'acquis de nos connaissances et conserverons le moral nécessaire pour faire face à une désagrégation sociale menaçante. O.

La grippe dans l'armée. — La nouvelle attaque de grippe déclanchée ces dernières semaines remet cette maladie au premier plan de nos préoccupations. *Le Caducée* du 1^{er} février, nous rapporte une communication faite à l'Académie de médecine, par le Dr Foley, médecin-major de 1^{re} classe. Son étude a porté sur 648 cas, survenus dans la garnison de Strasbourg, en se basant sur le faciès des malades, il a pu faire les remarques cliniques suivantes :

Les grippés rouges répondent aux cas moyens et favorables. La face est rosée, il y a un catarrhe oculo-nasal souvent intense, avec épistaxis répétés. L'affection ressemble parfois, à s'y méprendre, à une rougeole au début. La fièvre survient brusquement ; elle est souvent élevée. Du côté du poumon, nous avons noté la fréquence des congestions pulmonaires. Malgré tous ces symptômes la guérison est de règle.

Les grippés blancs sont des malades infectés, avec pâleur de la face et mauvaise défense de l'organisme contre les infections, d'où la multiplicité des complications infectieuses : pneumonies, pleurésies purulentes, ictère, phlébite et lenteur interminable de la convalescence. Ce sont donc des cas à pronostic réservé.

Les grippés bleus correspondant aux formes toxiques avec cyanose extrême de la face, qui devient violacée et noirâtre dans certains cas, pris pour de la peste pulmonaire. La température est très

élevée, le pouls petit et rapide, la dyspnée extrême, sans qu'on découvre toujours de lésions pulmonaires bien nettes à l'auscultation. Quelquefois il existe cependant une broncho-pneumonie bilatérale. Cette forme est généralement mortelle, et la fin est annoncée souvent par des sueurs profuses, précédant le collapsus final.

Les observations faites par le major Foley ne sont pas nouvelles. Mais son rapport mérite de retenir notre attention, car sa classification des cas bénins, graves et très graves en grippés rouges, blancs et bleus est remarquable de simplicité et de clarté.

D'après le Dr Thévenet, lors des épidémies de grippe, les statistiques militaires seules reflètent, d'une façon fidèle, l'évolution de la morbidité, tout soldat grippé se déclarant en général immédiatement.

En 1918, alors que notre armée a été le plus éprouvée par la grippe, notre statistique accuse le 2% de mortalité des cas traités.

Cette même année 1918, le Dr Perrin, chef du centre médical de Nevers, constate, dans la Nièvre, 7,7% de décès des cas hospitalisés.

Lors de l'épidémie, dans la garnison de Strasbourg, la mortalité globale a été de 5,24%.

Enfin, en Savoie, le Dr Long, de Genève, qui a soigné, à l'hôpital d'Etrembières, les rapatriés des pays envahis, et les gardes-frontière, constate une mortalité de 5% chez ceux-ci et de 15% chez les malheureux rapatriés.

L'épidémie actuelle, quoique moins grave, mérite cependant toute notre sollicitude. Nous avons, sous les armes, un effectif de 4104 hommes : 3328 aux troupes de surveillance et 776 à la police d'armée. Le 4 février nous avons constaté 15 cas de grippe, le 5 17 cas, le 6 25 cas, le 7 30 cas, le 8 43 cas.

Les Ecoles de recrues sont aussi sérieusement atteintes : Frauenfeld (Ecole du train) annonce 30 cas ; Thoune (Ecole du train) a eu le 50% de son effectif malade ; Aarau (Ecole de cavalerie) le 25%, enfin Zurich (Ecole de cavalerie) reste indemne.

En ajournant les écoles et cours militaires qui devaient avoir lieu en février, le Département militaire fédéral a pris une précaution aussi importante pour la santé nationale que profitable pour l'instruction. Car l'insécurité que donnerait l'épidémie paralyserait l'exécution de nos programmes déjà difficiles à remplir dans les conditions favorables.

Bâle, le 11 février 1920.

GIRARD,
Lieut.-colonel.